

## Eau de pluie, Récupération, Rétention et Gestion à la parcelle

TEC326

Formation permettant d'accéder à la marque

A l'issue de la formation, l'installateur sera capable de :

- Conseiller et argumenter la solution technique adaptée.
- Dimensionner, installer et entretenir une installation de récupération / rétention d'eau de pluie.

### Objectifs

- Comprendre les enjeux de la gestion de eaux à la parcelle et le rôle de la récupération d'eau de pluie dans la gestion des eaux pluviales.
- Maîtriser les différentes installations techniques de gestion des eaux pluviales à la parcelle dont la récupération de l'eau de pluie.
- Comprendre les enjeux actuels liés à l'eau et l'énergie.

### Public Visé

Paysagistes, entreprises de travaux publics, de maçonnerie et de plomberie

### Objectifs pédagogiques

Comprendre les enjeux de la gestion de eaux à la parcelle et le rôle de la récupération d'eau de pluie dans la gestion des eaux pluviales.  
Maîtriser les différentes installations techniques de gestion des eaux pluviales à la parcelle dont la récupération de l'eau de pluie.  
Comprendre les enjeux actuels liés à l'eau et l'énergie.

### Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation présentielle alternant apports théoriques, échanges d'expériences, études de cas et exercices de dimensionnement sur logiciel "la banquise" (téléchargeable gratuitement)
- Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard)
- Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

### Qualification Intervenant(e)s

Formateur spécialiste de la gestion de l'eau depuis plus de 10 ans

### Pré Requis

Français : lu, écrit, parlé

### Parcours pédagogique

#### Séquence 1 : Les enjeux de la gestion de l'eau - 3h30

**Ouverture** : tour de table, présentation de la formation, recueil des attentes et de objectifs individuels.

**L'importance de la gestion de l'eau** : une ressource en tension, une pluviométrie en évolution.

**Les grands principes de la gestion de l'eau** : la rétention, la régulation, l'abattement.

**La valorisation de l'eau de pluie** : l'abondance de la ressource en France, les nombreux usages possibles, les grandes règles et la législation en cours.

**Les solutions mixtes.**

#### Séquence 2 : Dimensionnement d'une installation de la valorisation des eaux de pluie - 3h30

**Le dimensionnement du volume de stockage** : les critères du dimensionnement, les erreurs à éviter, application avec le logiciel de dimensionnement "la banquise".

**Les différents schémas d'installation** : les trois installations possibles, focus sur la disconnexion.

**Les matériels** : les cuves, les surpresseurs et gestionnaires d'eau de pluie.

**Les accessoires** : traitement, comptage, marquage.

#### Séquence 3 : Les solutions de gestion de l'eau à la parcelle - 3h30

**Les solutions de gestion des pluies courantes** : toiture terrasse végétalisée, végétalisation sur dalle, revêtements semi-perméables.

**Les solutions de gestion des pluies courantes et pluies d'orage** : la végétalisation pleine terre-noues, bassins paysagers, jardins de pluie, les solutions enterrées.

**Les solutions hybrides** : cuves hybrides rétention / valorisation, chaussée réservoir végétalisée, cuves de rétention végétalisées.

#### Séquence 4 : L'approche client - 3h30

**La gestion de l'eau à la parcelle** : comprendre le PLU, présenter aux maîtres d'ouvrages les attentes des collectivités, comprendre leurs contraintes, leur présenter un catalogue d'ouvrage pour leur permettre de valider une solution.

**La récupération de l'eau de pluie** : déterminer les critères de choix du maître d'ouvrage, poser les bonnes questions pour réaliser un dimensionnement, dimensionner une installation en fonction des contraintes techniques et des attentes du maître d'ouvrage, rédiger un dossier technique.

**Les solutions hybrides** : proposer des solutions mixtes (gestion à la parcelle /

AFOLOR - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 41540130754

récupération) permettant de réaliser des économies de chantier.  
**Validation des acquis (QCM) et bilan de la formation.**

## Méthodes et modalités d'évaluation

- Présentation des règles de sécurité par le formateur.
- signature de feuillets d'émargement contresignés par le formateur.
- QCM de validation des acquis : 25/30 est requise pour accéder à la marque QUALIPLUIE.
- Evaluation de la qualité de la formation par le stagiaire à l'issue de l'action.
- Formation sanctionnée par la remise d'une attestation de formation.

## Modalités d'Accessibilité

Selon la nature du handicap et le lieu de formation, merci de nous contacter au 03.83.95.77.50 afin que nous mettions en place des dispositions adéquates durant les journées de formation.



### Durée

**14.00** Heures

**2** Jours

### Effectif

De 6 à 12 Personnes

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour les prises en charge des coûts de formation, votre Organisation Professionnelle vous aide et vous conseille dans vos démarches administratives.

## ENTREPRISE

Raison sociale :   
Forme sociétaire :  Entreprise Individuelle  SA  SARL Autres :   
Adresse :   
CP :  Ville :   
Tél. fixe :  Tél. Port :   
Mail :   
Code NAF :  SIRET :   
Activité principale :

## PARTICIPANT (S)

Sexe :  M  F  Autre Nom :  Prénom :   
Date de naissance :  Statut :  Gérant non salarié  Salarié  
Mail du stagiaire :   Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)  
 Président  Conjoint collaborateur  
Est intéressé par la formation :   
Dates :  Lieu de formation :

Sexe :  M  F  Autre Nom :  Prénom :   
Date de naissance :  Statut :  Gérant non salarié  Salarié  
Mail du stagiaire :   Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)  
 Président  Conjoint collaborateur  
Est intéressé par la formation :   
Dates :  Lieu de formation :

Sexe :  M  F  Autre Nom :  Prénom :   
Date de naissance :  Statut :  Gérant non salarié  Salarié  
Mail du stagiaire :   Gérant salarié (ayant un bulletin de salaire)  
 Président  Conjoint collaborateur  
Est intéressé par la formation :   
Dates :  Lieu de formation :

**Bulletin d'inscription à retourner par mail ou par courrier :**

**CAPEB 02 - 18 rue Buffon - 02000 LAON**  
**Tél. : 03 23 23 09 10 - Mail : [formation@capeb02.fr](mailto:formation@capeb02.fr)**  
**[www.afolor.fr](http://www.afolor.fr)**



## CONDITIONS, COÛTS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

### 1 - Inscription

Toute inscription nécessite le renvoi du présent bulletin d'inscription dûment renseigné. À réception du bulletin d'inscription, AFOLOR adresse à l'entreprise une convention bilatérale de formation et le programme pédagogique du stage.

L'inscription du stagiaire sera définitive après retour à AFOLOR de la convention bilatérale de formation complétée et signée.

### 2 - Coûts

AFOLOR est exonérée de T.V.A. Pour connaître le coût du stage qui vous intéresse, contactez AFOLOR.

Pour les prises en charge des coûts de formation, votre Organisation Professionnelle, service de proximité des fonds d'Assurance Formation vous aide et vous conseille dans vos démarches administratives.

### 3 - Annulation du stage

AFOLOR se réserve la possibilité en cas d'insuffisance de

participants, d'annuler la prestation jusqu'à 2 jours avant la date prévue de déroulement de ladite prestation. AFOLOR en informe l'entreprise. Aucune indemnité ne sera versée à l'entreprise à raison d'une annulation du fait d'AFOLOR.

### 4 - Annulation du stagiaire

En cas d'annulation de l'entreprise ou du participant à moins de 48 heures ouvrées avant le début de l'action de formation, AFOLOR facturera le coût des sommes qu'il aura réellement engagées ou dépensées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L.6354-1 du Code du Travail, sauf cas de force majeure avec justificatif (maladie, accident de trajet). Cette indemnité n'est pas imputable sur l'obligation pour les entreprises de participer au financement de la formation professionnelle prévue par l'article L.6331-1 du Code du travail. Elle ne peut donc faire l'objet d'aucune prise en charge financière par les organismes paritaires collecteurs agréés ou fonds d'assurance formation.

### 5 - Contentieux

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seul le tribunal de commerce de Nancy sera compétent.

### 6 - RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) est entré en application dans l'Union Européenne le 25 mai 2018. Ce règlement vise à protéger vos données personnelles. Ainsi, nous sollicitons votre accord pour continuer à vous adresser notre catalogue. Si vous souhaitez continuer de le recevoir, ne changez rien. Dans le cas contraire, vous pouvez vous désinscrire en nous adressant un mail à l'adresse suivante : [nathalie@afolor.fr](mailto:nathalie@afolor.fr). Nous vous rappelons que vous avez un droit d'accès, de modification ou de suppression de vos données. Sans nouvelles de votre part, nous conserverons votre contact dans notre base de données.



Formulaire remplissable en ligne : imprimez seulement si nécessaire.

**ENTREPRISE** (à compléter par le chef d'entreprise)

Objectifs attendus - Dans quels buts souhaitez-vous suivre cette formation ?

Commentaires :

**PARTICIPANT** (à compléter si le participant n'est pas la même personne que le chef d'entreprise)

Objectifs attendus - Quelles sont vos attentes et vos besoins par rapport à cette formation ?

Commentaires :

Cachet entreprise

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le préciser afin de vous accueillir dans les meilleures conditions : .....

.....  
.....  
.....



*Ces informations sont destinées à être transmises au formateur ainsi qu'au responsable Handicap d'AFOLOR afin de préparer au mieux votre accueil.*



**Formulaire remplissable en ligne : imprimez seulement si nécessaire.**